

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 11 décembre 2024
le Conseil d'Administration s'est réuni le 16 décembre 2024
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme TAVARD , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudière)

Absents donnant procuration :

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme AMBROIS (mandataire : Mme GRUNEWALD), Mme LE POITTEVIN (mandataire : M. LUCAS), M. LEFEBVRE (Femmes) (mandataire : Mme HERY)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2024_156

Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Normandie et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le C.C.A.S. de Cherbourg-en-Cotentin accompagne, dans le cadre de ses missions, les personnes en situation de précarité ou dont la situation est ponctuellement fragilisée. Le service social étudiant du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (C.R.O.U.S.) de Normandie est quant à lui sollicité par des étudiants présentant des difficultés dans divers domaines : la subsistance, le logement, la santé, ou encore les frais d'études.

Le règlement des aides facultatives du C.C.A.S. de Cherbourg-en-Cotentin, approuvé lors du Conseil d'Administration du 20 mars 2017, prévoit que les demandes d'aides des étudiants sont prioritairement orientées vers le service social étudiant. Le C.C.A.S. peut toutefois intervenir dans le cadre de démarches d'insertion sociale et professionnelle, en complémentarité ou sur des champs non couverts par le service social étudiant.

Dans ce cadre, une convention de partenariat entre le C.C.A.S. et le C.R.O.U.S. Normandie ayant pour objet de préciser les modalités d'intervention du C.C.A.S. de Cherbourg-en-Cotentin au profit des étudiants en difficulté avait été signée le 23 avril 2021 pour une période de trois ans. Elle est donc arrivée à expiration.

Au vu du contexte actuel, et du fort impact de l'inflation sur les étudiants du territoire, il apparaît fondamental de renouveler la convention de partenariat, dont le projet est annexé à la présente délibération, afin de poursuivre le partenariat entre le C.R.O.U.S. et le C.C.A.S. concernant l'aide à apporter aux étudiants en difficulté en mettant en place un dispositif d'aide financière versée aux étudiants en complément des aides spécifiques accordées par le C.R.O.U.S.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (C.R.O.U.S.) de Normandie et le C.C.A.S. tel qu'annexée à la présente

délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S. à signer cette convention ;
- d'autoriser le versement d'une subvention annuelle de 10 000 € au C.R.O.U.S. de Normandie pour la mise en œuvre de ce partenariat.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL

PJ : 1